



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 12 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le 12 octobre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont-Péan, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER Jean Francis RICHEUX, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Jean-Pierre MARTIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE et Madame Flavie BOUKHENOUPA,

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean RONSIN, Guillaume PERRIN, Patrick HERVIOU

Assistaient également : Monsieur Joël SIELLER suppléant OUEST35, Monsieur Antoine DECONCHY, Mesdames Malika PAULIK et Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 5 octobre 2021

ADMINISTRATION GENERALE

N°21/10-14 Signature d'une convention tripartite, SYRVA/SYMEVAL/SMG Eau 35, pour la gestion des PSE de la Valière

Comité syndical du 12 octobre 2021

N°21/10-14 Signature d'une convention tripartite, SYRVA/SYMEVAL/SMG Eau 35, pour la gestion des PSE de la Valière

Rapport,

Au cours de l'année 2020, le SYMEVAL et le SYRVA ont réalisé une étude de faisabilité de mise en place de paiements pour services environnementaux sur le captage de la Valière. Cette étude financée par l'Agence de l'eau dans le cadre d'un appel à projet et par le SMG Eau 35 dans le cadre du dispositif « actions innovantes » a abouti à un projet qui a été retenu par l'Agence de l'Eau. Le SMG Eau 35 a été associé à la démarche dès le départ, en tant que financeur mais aussi compte tenu du contexte particulier de ce captage (procédure PPC et procédure captage prioritaire en cours).

Dans ce cadre, le SYRVA et le SYMEVAL ont demandé une assistance technique du SMG-Eau35 pour instruire les dossiers de demande de PSE des agriculteurs et les dossiers annuels (vérification des indicateurs). Cette assistance se justifie du fait de l'expertise que le SMG Eau 35 développera dans le suivi du projet de PSE des 5 captages souterrains. Le temps nécessaire à cette mission est estimé à 5 jours par an.

A la suite de l'avis de la commission « protection et amélioration de la qualité de la ressource », il est donc proposé que le comité du SMG Eau 35 délibère pour :

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) AUTORISER le Président à signer la convention tripartite SMG-Eau35/SYMEVAL/ SYRVA.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

Le Président



Ille-et-Vilaine
SYNDICAT
MIXTE
de GESTION
Eau Potable

BOIVENT

Joseph BOIVENT